

Ressources majeures pour l'alimentation en eau potable

*Comment les prendre en
compte dans les documents
d'urbanisme ?*



Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS
Chef du Pôle Saône
EPTB Saône et Doubs





Plan de l'intervention

- L'EPTB Saône et Doubs et ses missions
- L'action de l'EPTB sur le Val de Saône
- Le concept de ressources majeures pour l'alimentation en eau potable
- La préservation des ressources majeures grâce aux documents d'urbanisme et ses limites



EPTB S&D

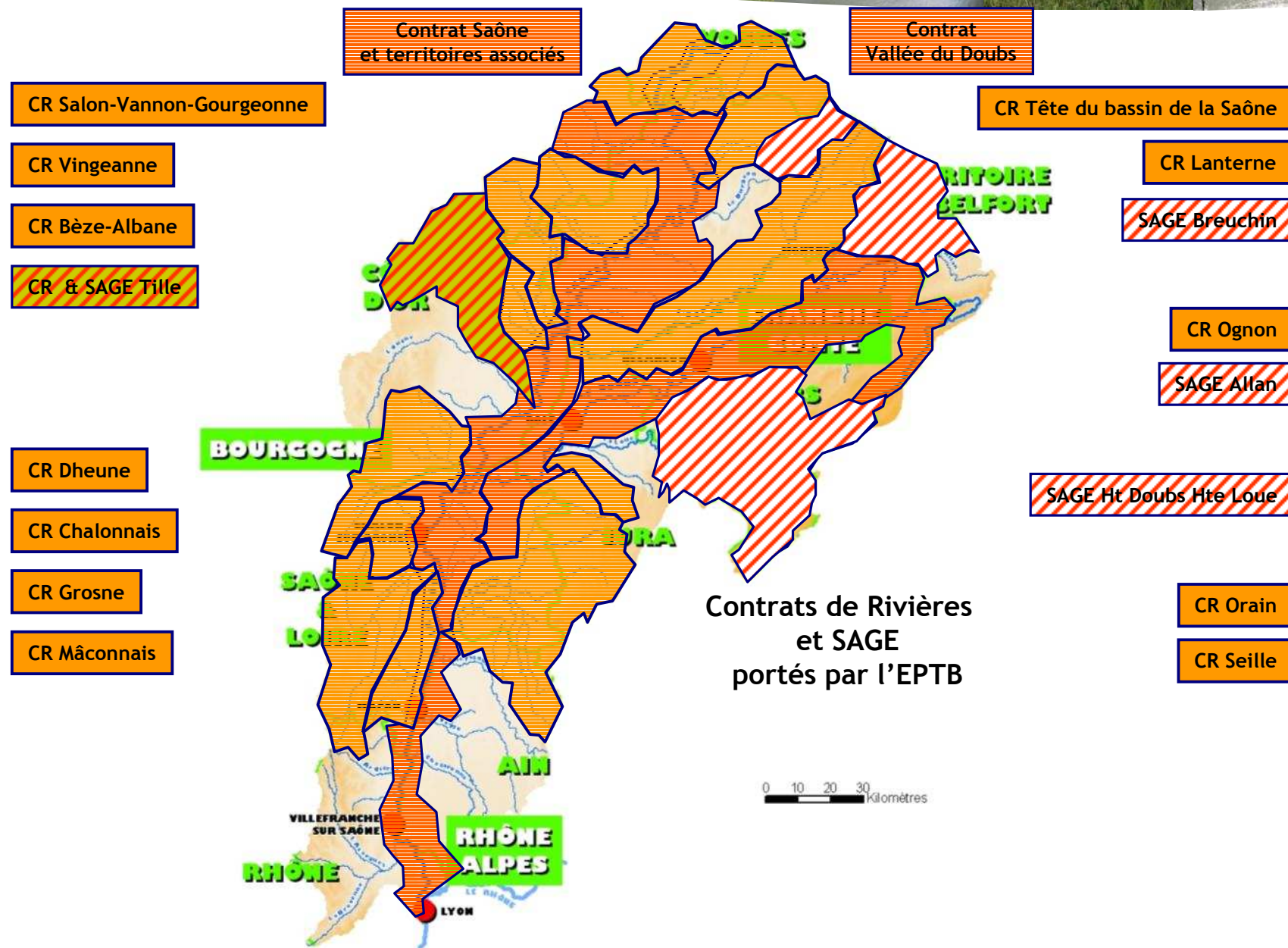
L'Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Saône et du Doubs



L'EPTB Saône et Doubs



- 19 collectivités adhérentes (3 régions, 9 départements, 7 villes et agglomérations de plus de 25 000 hab.)
- Syndicat Mixte reconnu EPTB en 2007
- Domaines d'intervention : Eau, protection des milieux naturels, de la ressource en eau, prévention des inondations, formation...
- Rôle : impulser des projets, des programmes d'aménagement et de gestion des eaux, initier et coordonner les politiques publiques.
- Mener des études, notamment à caractère stratégique (imperméabilisation du bassin versant de la Saône. 2006...)





CONTRAT Saône

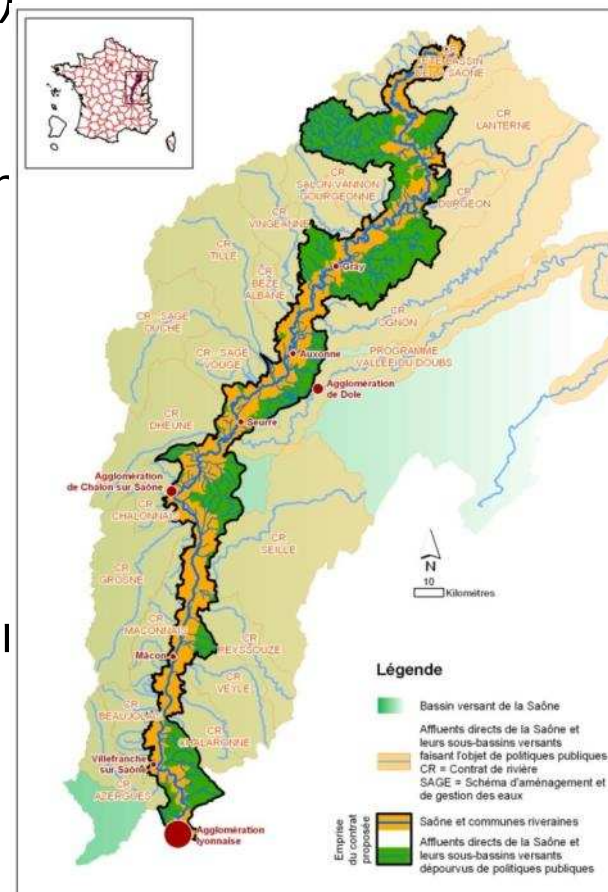
L'action de l'EPTB sur le Val de Saône



L'action de l'EPTB Saône et Doubs sur la Saône

- un ambitieux contrat de rivière en élaboration :
 - > le corridor alluvial de la Saône (482 km)
 - > ses petits affluents orphelins (1000 km)
- un enjeu « nappe alluviale » de premier ordre :
 - > 390 captages, 78 Unités de Distribution
 - > 916.000 personnes alimentées en eau
- un volet « reconquérir la qualité des eaux et préserver les ressources stratégiques » :
 - > lutter contre les pollutions des eaux superficielles et **souterraines**
 - > préserver les eaux brutes utilisées pour production d'eau potable et les **ressources stratégiques**

✗ LOGO SAONE jpg.jpg





RESSOURCES majeures

Le concept de Ressources Majeures
pour l'alimentation en eau potable



Le concept de ressources majeures ou stratégiques

SDAGE Rhône-Méditerranée

- identifie 98 masses d'eau souterraines sur le bassin Rhône-Méditerranée comportant des ressources en eau **d'enjeu départemental à régional** pour la satisfaction des besoins en eau potable
- demande l'identification et la caractérisation au sein de ces masses d'eau **des zones à préserver pour la satisfaction des besoins actuels et futurs**
- demande à ce que soit organisée **la préservation de ces ressources** avec un usage prioritaire pour l'eau potable

CARTE SE-A : Ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable

Masses d'eau souterraines dans lesquelles sont à identifier les zones stratégiques à préserver

- Masses d'eau ou secteurs à l'affaiblissement
- Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 1)
- Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 2)



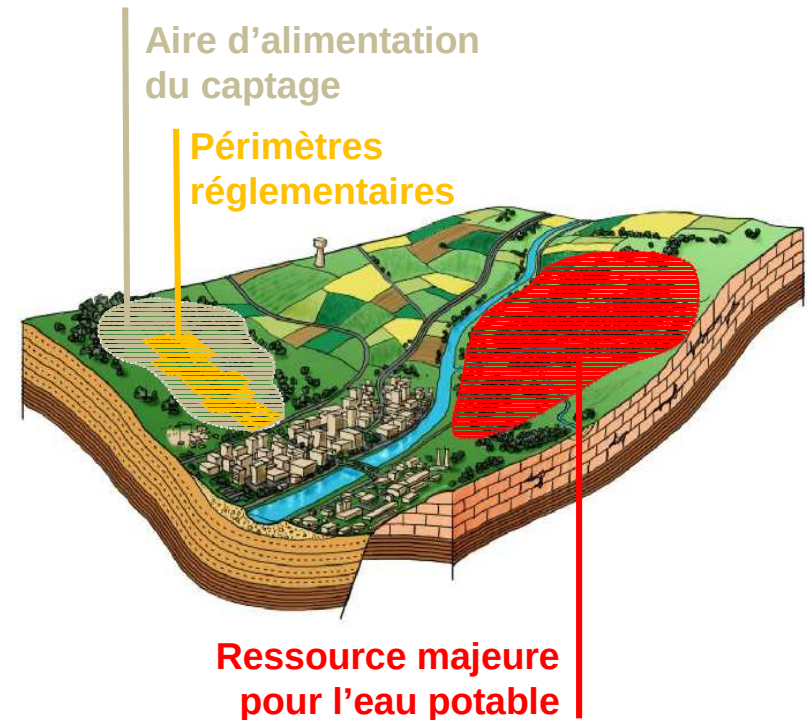


Le concept de ressources majeures ou stratégiques

DEFINITION

Ressources en eau destinées à la consommation humaine, qu'il convient de préserver et :

- dont la qualité chimique est conforme ou encore proche des critères de qualité des eaux distribuées
- importantes en quantité
- bien situées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures) pour des coûts



Notion différente

d'exploitation réglementaire (DUP)

> des périmètres de protection

> des aires / bassins d'alimentation de captages



Le concept de ressources majeures ou stratégiques

On distingue :

- Ressources d'ores et déjà **fortement sollicitées** et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent (**objectif de préservation et /ou restauration**)
 - Ressources **peu ou pas sollicitées**, mais à fortes potentialités, à réserver pour la satisfaction des **besoins futurs** à moyen et long terme (**objectif de préservation**)
-

Enjeux :

- Assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins AEP actuels et futurs
- Assurer la réservation d'espaces disponibles favorables à l'implantation de futurs captades



Le concept de ressources majeures ou stratégiques

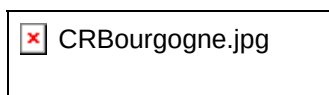
2010 :

- Lancement d'une étude **d'identification des ressources en eau souterraine majeures pour l'alimentation en eau potable** (nappe alluviale de la Saône)

- Maître d'ouvrage



- Partenaires financier



- Prestataire



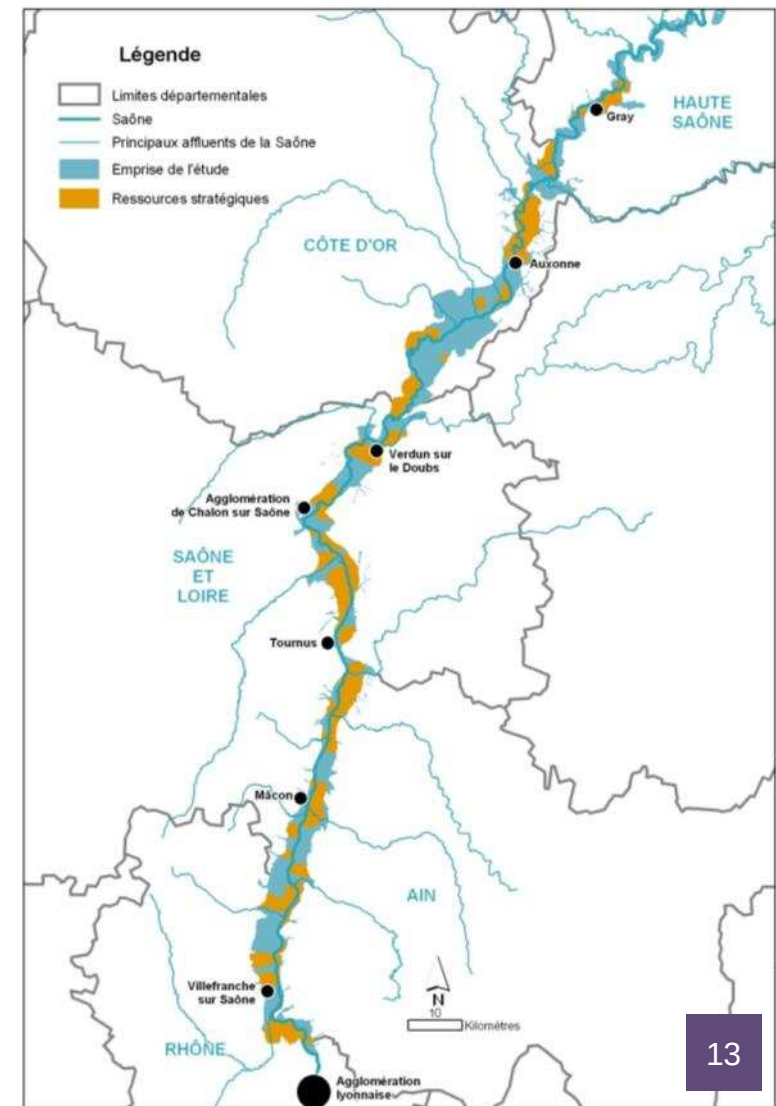


Le concept de ressources majeures ou stratégiques

58 zones stratégiques à préserver :

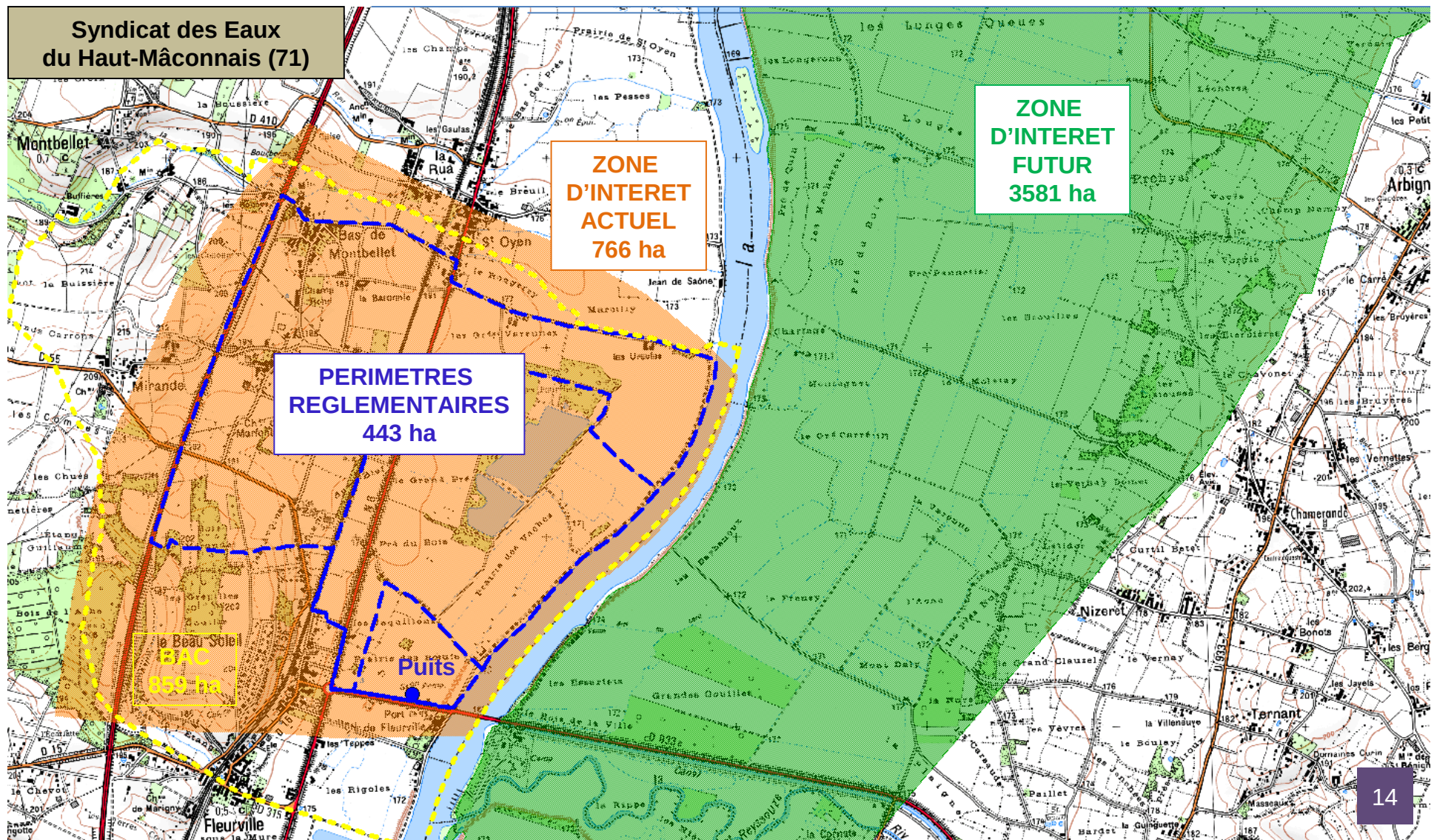
- 36 secteurs actuellement exploités (champs captants structurants)
- 22 secteurs pour l'alimentation future
- soit **29.000 hectares** du lit majeur* :
 - > min. : 130 ha
 - > max. : 4600 ha
- des espaces à forte dominante agricole

* sur environ 100.000 ha de lit majeur





Le concept de ressources majeures ou stratégiques





PRESERVATION

Préserver les ressources majeures
pour l'alimentation en eau potable



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Pourquoi ?

- stopper la dégradation d'une ressource globalement de bonne qualité
- garantir une eau de qualité sans risque pour la santé des populations
- prévenir la pollution plutôt que la traiter par des installations coûteuses
- contribuer à préserver indirectement les milieux et la biodiversité
- disposer d'une offre potentielle en eau potable correspondant aux ambitions de développement des territoires

De quelles menaces ?

- des pollutions industrielles (substances dangereuses)
- des pollutions domestiques
- des pollutions agricoles (pesticides, nitrates)
- de l'extraction alluvionnaire en lit majeur
- de l'urbanisation, de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement

Le défi :

concilier **développement économique** et **préservation de la**

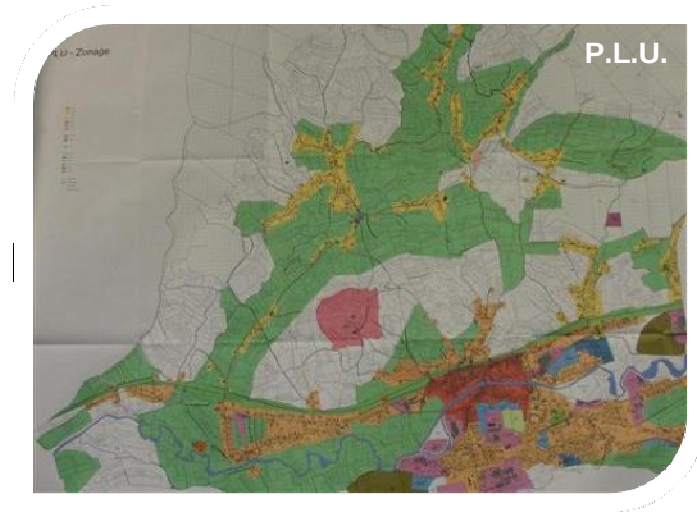


Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Comment ?

Notamment :

- en intégrant les ressources majeures dans **documents d'urbanisme** :
 - > Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal
 - > Carte communale
 - > Schéma de Cohérence Territoriale
- en orientant les projets d'aménagement et **activités à risques** en dehors des zones stratégiques





Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Les opportunités actuelles

- une centaine de collectivités en cours de création / révision de PLU dans le
Val de Saône :

> saisir l'opportunité de la phase d'élaboration pour intégrer les ressources majeures dans les documents

- peu de SCOT dans le Val de Saône :
 - > Val de Saône – Dombes : réalisé
 - > Agglomération lyonnaise : réalisé
 - > Agglomération Chalonnaise : en projet
 - > Mâconnais – Bourgogne du Sud : en projet

> peu d'opportunités à court terme



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Documents d'urbanisme : la démarche souhaitable

- Porter à connaissance des collectivités l'existence de l'étude et ses résultats (communes, EPCI, structures porteuses des SCOT...)
 > **638 collectivités informées par courrier (plaquette, site**



- Inciter les collectivités à associer les acteurs de l'eau (Agence de l'Eau, EPTB, services de l'Etat...) à l'élaboration des PLU/SCOT, au cours du processus :
 - > **exposer les enjeux** (note d'enjeux par exemple par les services de l'Etat)
 - > **motiver et justifier** la nécessité de préserver les ressources majeures
 - > **proposer des prescriptions** à faire figurer dans les différents



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Que faire figurer dans les documents d'Urbanisme ?

- **Rapport de présentation (diagnostic) :**

- > Etat Initial de l'Environnement : volet « Eau » > ressources majeures

- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :**

- > Analyse des incidences des orientations du PADD sur les ressources
 - > Fixation des objectifs de la politique publique, incluant le thème de l'eau, par exemple dans un chapitre sur la préservation de l'environnement

- **Règlement :**

- > prescriptions incluant la préservation de la ressources en eau souterraine

- > instauration d'un principe de mesures compensatoires

- > règles opposables d'occupation du sol (interdiction de certains types d'occupation du sol (ex. : urbanisation. carrières ?...) ou occupation du



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

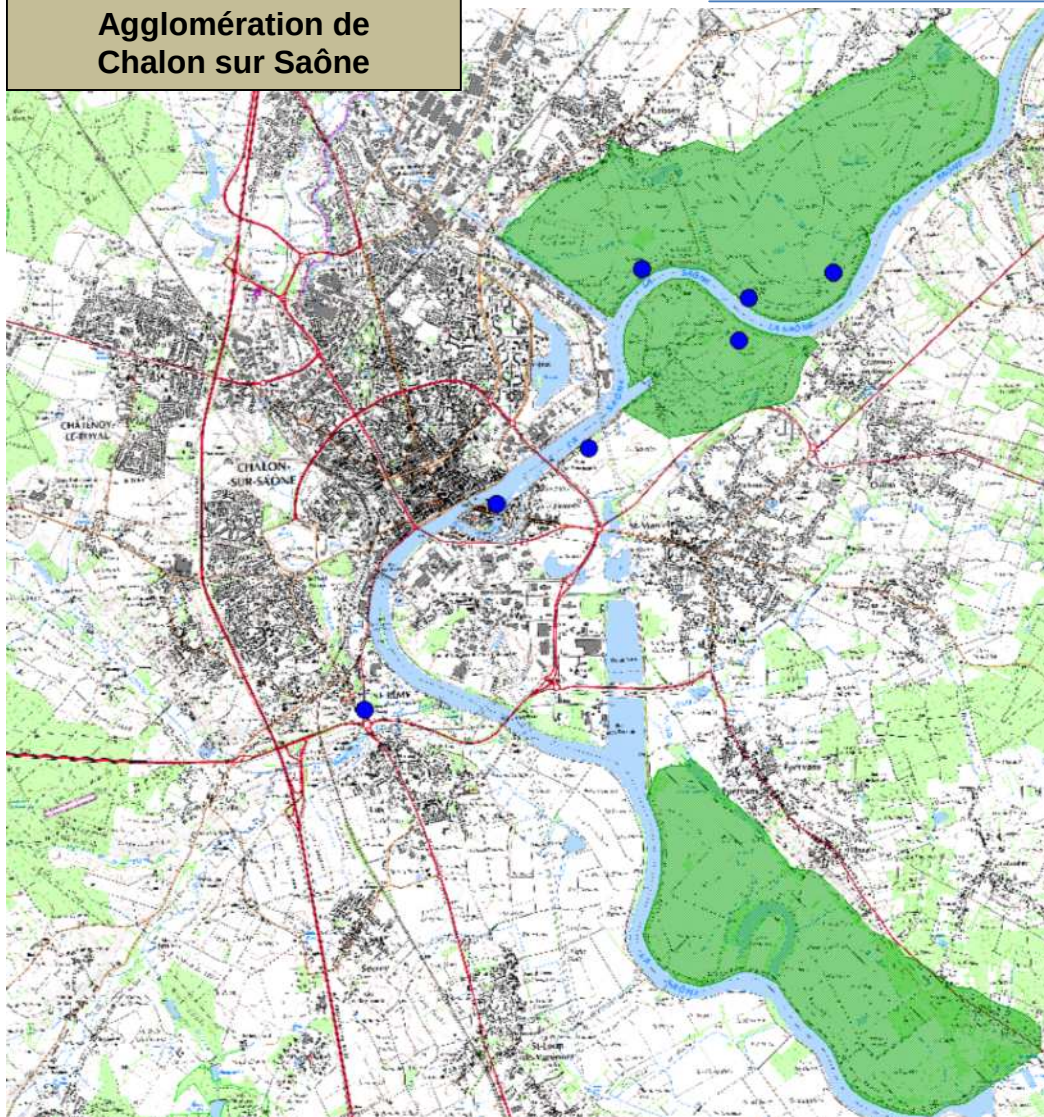
Que faire figurer dans les documents d'Urbanisme ?

- L'idéal serait de classer les zones majeures en « **zones naturelles** » mais irréaliste en raison :
 - > de leur étendue
 - > des activités existantes (essentiellement agricoles)
 - > du nécessaire développement des territoires
- **Zones d'urbanisation future** : formuler des prescriptions relatives à la nature des industries nouvelles, à l'assainissement collectif et non collectif ; interdire l'implantation de carrières dans les secteurs les plus vulnérables pour les ressources majeures
- **Zones agricoles** : formuler des prescriptions relatives à la nature des activités agricoles et à la limitation des risques de pollution



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Agglomération de
Chalon sur Saône



Un exemple de secteur à enjeux

- Importance des ressources majeures à préserver au Nord et au Sud de Chalon : **1800 ha**
- Des besoins élevés en eau potable
(env. 100.000 habitants)
- Un développement de la péri-urbanisation (Crissey, Saint-Marcel)
- De forts enjeux économiques :
 - > 1^{er} pôle industriel de Bourgogne
 - > 1 habitant sur 5 de Saône-et-Loire
 - > 130 exploitants agricoles



Préserver les ressources majeures pour l'eau potable

Les limites et difficultés de la démarche

- **Dépasser** les prescriptions classiques relatives aux périmètres de protection de captages > **important changement d'échelle**
- **Impossibilité de « geler »** les surfaces relatives aux ressources majeures :
 - > concilier préservation des ressources et développement des territoires
 - > différencier des sous-secteurs selon leur vulnérabilité pour adapter les prescriptions des documents d'urbanisme
- **Difficultés relatives à la maîtrise des pollutions agricoles**
 - > Quelles prescriptions pour limiter les pressions agricoles ?
 - > Jusqu'où les documents d'urbanisme peuvent-ils contraindre ?
- **Opposabilité** vis-à-vis des grands projets ?



Pour en savoir plus sur les ressources majeures

> www.eptb-saone-doubs.fr/nappesaone





Merci de votre attention...